



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

**NUMÉRISÉ**

### **BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 956, du Code municipal, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2020 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022.

Cette séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu se tiendra le 17 décembre 2019 dès 19h00 à la place habituelle des séances du conseil municipal, au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 25 novembre 2019.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Directrice générale – secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut « **BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022** », en affichant une copie au bureau municipal, au bureau de poste, dans le journal municipal et sur le site web de la Municipalité, le 25 novembre 2019 entre 13h00 et 14h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 25 novembre 2019.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Directrice générale – secrétaire-trésorière